



*Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec*

Politique d'attribution du Prix *Mérite du CIQ*

***Adoptée par le Conseil d'administration
15 janvier 2010***

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), organisme qui regroupe l'ensemble des 45 ordres professionnels au Québec, accorde annuellement un prix à un membre d'un Ordre, lorsque les administrateurs de cet ordre lui recommandent une candidature.

Ce membre doit, à un moment de sa vie professionnelle, avoir contribué à l'avancement de sa profession soit par ses réalisations ayant un impact sur le développement de l'Ordre, soit par sa contribution au développement et au rayonnement de la profession.

Établi en 1990, le *Mérite du CIQ* est non seulement le témoignage d'appréciation qu'un professionnel reçoit de ses pairs, mais représente aussi un hommage de reconnaissance de l'ensemble du système professionnel.

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec décerne le Mérite du CIQ depuis 1998. Le Conseil d'administration, afin de recommander au CIQ un lauréat, se base sur les critères suivants :

Critères de sélection :

☒ Être membre en règle de l'Ordre ou être retraité de la profession;

ET

☒ S'être démarqué :

- ✓ Comme porteur d'un projet clinique innovateur, soit au niveau local, régional, provincial, national voire international;
- ✓ Par son implication qualitative au sein de l'organisation de l'OPIQ, soit aux divers comités ou à la permanence;
- ✓ En œuvrant dans le domaine de la recherche;
- ✓ Par sa participation à l'amélioration et au rehaussement de la pratique par la qualité de son enseignement;
- ✓ Par ses publications scientifiques;
- ✓ Par son dynamisme, sa détermination et son dévouement exceptionnels à la profession;
- ✓ Par son engagement au niveau social et communautaire.

Règles d'attribution :

- ☞ Une candidature doit être soumise sur le formulaire disponible sur le site de l'OPIQ ou dans la revue *l'halo*;
- ☞ Toute candidature devra être appuyée d'au moins trois signatures d'inhalothérapeutes;
- ☞ La candidature doit parvenir au siège social de l'Ordre avant la tenue du Conseil d'administration précédent l'évènement où sera remis le Prix et tout en permettant un délai raisonnable pour que le CIQ approuve cette mise en candidature;
- ☞ Le comité de sélection sera formé de trois personnes :
 - deux administrateurs inhalothérapeutes et
 - un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Remise du prix Mérite du CIQ :

- ☞ Le prix sera remis au banquet de clôture du congrès annuel de l'OPIQ ou lors de tout évènement provincial significatif.